



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2022

OBJET :

DE-22-09-1-13) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP DANS
LES CRECHES DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 septembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à M. LEBEAU), Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL), M. BEUZELIN (pouvoir à M. GIRARD).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220928-lmc1H9999H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2022
Date de Publication : 30/09/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature « *Fonds Publics et Territoires* » lancé par la Caisse d'Allocations Familiales visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu l'avis favorable rendu le 16 juin 2022 par la Commission d'Actions Sociales de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes d'accueillir les enfants en situation de handicap dans ses établissements d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer l'accueil dans les crèches des enfants en situation de handicap ;

Après avis de la commission Intergénérationnelle, Petite enfance, Seniors du 21 septembre 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs et de financement n° 202200312 relative au dispositif « *Fonds Publics et Territoires* » visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, applicable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

ARTICLE III : La recette correspondante sera inscrite au budget communal aux chapitre et article de l'exercice concerné

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé